



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. Débitrice: **Sadeco SA**, Rue des Prés Liavas 31,
2854 Bassecourt
2. Délai pour contester l'état de collocation:
01.10.2014 jusqu'au 21.10.2014
3. Délai pour contester l'inventaire:
01.10.2014 jusqu'au 13.10.2014
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont
déposés à l'Office des faillites, dès le 1er octobre 2014 :
 1. L'inventaire
 2. L'état de collocation
 3. Les décisions de l'administration de la faillite de ne pas int-
roduire d'actions en justice concernant les droits litigieux
(voir notamment inventaire et état de collocation).
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 - 1) Porter plainte contre les opérations d'inventaire (notam-
ment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et
de procédure de collocation.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
pour :
 2. Intenter action contre l'état de collocation.
 3. a) Se prononcer sur la proposition de l'administration de la
faillite d'accepter les décisions précitées; ceux qui gardent le
silence sont réputés les avoir acceptées.
 - b) Demander sous peine de péremption, la cession des droits
de la masse dans le sens de l'art. 260 LP, au cas où l'ensemble
des créanciers ne s'opposent pas dans le délai de 20 jours à la
proposition susmentionnée.

Office des faillites du district de Delémont
2800 Delémont

01720417



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 01.10.2014, No 189, Jahrgang - année - anno: 132

Konkurse - Faillites - Fallimenti Kollokationsplan und Inventar - Etat de collocation et inventaire - Graduatoria e inventario